

RECENSEMENT RESTAURATION COLLECTIVE ET AVANTAGES EN NATURE - PVES

POSTES	NOMBRE indicatif D'AGENTS	PAUSE MÉRIDIENNE	GESTION DES REPAS
AER TEMPS PLEIN	20	Travail en journée continue. Les agents d'entretien et restauration disposent d'une pause de 30min pour déjeuner. Sauf problème lié à la livraison des repas, c'est un temps dédié	Avantage en nature
AER TEMPS PARTIEL	1	1-hors mercredis (plus d'heures le mercredi) -- 1 agent concerné 2-les autres jours, les horaires permettent une prise de repas en dehors du temps de travail	1-avantage en nature (mercredi uniquement + vacances scolaires) 2-apporter son repas les autres jours (pas de repas collectif)
ATSEM	30	Travail en journée continue. Les ATSEM doivent disposer d'une pause de 30min pour déjeuner.	Avantage en nature
Agent périscolaire temps scolaire	30	Les agents ont la possibilité de manger avant ou après la prise de poste--horaires fractionnés -	<u>Seule possibilité</u> : apporter son repas (pas de repas collectif)
Agent périscolaire temps scolaire, mercredis inclus	1	1-les lundis-mardi-jeudi et vendredi, l'agent a la possibilité de manger avant ou après la prise de poste. 2-Les mercredis, en journée continue, le repas est pris avec et en même temps que les enfants + vacances scolaires	1- apporter son repas (pas de repas collectif) 2- gratuité les mercredis + vacances scolaires
Agent périscolaire temps scolaire et vacances scolaires	7	1-les lundis-mardi-jeudi et vendredi, l'agent a la possibilité de manger avant ou après la prise de poste. 2-le repas est pris avec et en même temps que les enfants en vacances scolaires	1- apporter son repas (pas de repas collectif) 2- gratuité vacances scolaires
Animateur temps 30/35ème sur 5 jours	12	1-les lundis-mardi-jeudi et vendredi, l'agent a la possibilité de manger avant ou après la prise de poste --horaires fractionnés -. 2-Les mercredis et pendant les vacances, en journée continue, le repas est pris avec et en même temps que les enfants	1- apporter son repas (pas de repas collectif) 2- gratuité mercredis + vacances scolaires
Animateur adjoint temps complet	8	Repas pris à table, avec les enfants	Gratuité complète
Animateur responsables temps complet	6	Repas pris à table, avec les enfants	Gratuité complète
Agents périscolaires TNC + AESH (agents qui enchaînent EN + Ville)	3	Repas pris à table, avec les enfants L,M,J+ V des semaines scolaires	Gratuité complète
Repas ponctuels d'autres agents du PVES pour nécessité de service		Sera mis dans la fiche de poste	Avantage en nature

Avantage en nature = pas de paiement du repas par l'agent, prise en charge du repas par la collectivité mais déclaration des charges par l'agent sur paie

Gratuité du repas = prise en charge du repas par la collectivité et n'est pas considéré comme avantage en nature (rien sur paie) à la double condition : nécessité de service de prendre ses repas avec les enfants + obligation professionnelle indiquée sur le projet pédagogique + **fiche de poste**

PROJET A ENTÉRINER :

- CST du 12/06/2025
- CM du 23/06/2025

MISE EN ŒUVRE :

- À partir du 07/07/2025 avec fiches de poste et déclarations des variables afférentes

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250623-25-123-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025